



CONSEIL MUNICIPAL DU 07.06.2016

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Aurélie VARRIER, Agnès BOCQUEL, Dominique GUINET, Sylvie PERMEZEL, Christine NAVARRO. MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Éric URIDAT, Thierry LABRUYERE, Christophe MOYNE, Daniel DELAGNEAU, Franck BERNARD

Pouvoirs :

Christine ABDILLA à Eric URIDAT
Irène CHINOUNE à Daniel DELAGNEAU
Philippe MOREL à Thierry LABRUYERE
Frédéric BRU à Emmanuel GENIQUET

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mois de mai 2016 avec deux remarques.

Emmanuel Geniquet : concernant la maîtrise d'œuvre pour le cimetière, le coût estimatif de 12 500 € TTC s'entend avec étude géo-hydrologique comprise.

Anny Sanlaville : Pour l'information sur la conférence santé organisée par « Bien vivre en Saône Vallée », qui doit se dérouler le 24/06 à Misérieux. La conférence animée par le Dr. Croisile, médecin de la mémoire, est un habitant de Trévoux, et non médecin à l'hôpital de Trévoux comme indiqué. Elle aura pour thème : la maladie d'Alzheimer.

Délibérations :

I –Convention entre l'association SEAJ et la Commune, autorisation de signature :

Comme convenu lors du dernier conseil municipal du mois de mai, la convention et ses annexes ont été envoyées à tous les membres du conseil municipal pour lecture et remarques.

Trois remarques ont été transmises :

- 1) Demande d'intégrer dans la convention (article 1) le partenariat pour ce qui concerne les TAP et le temps méridien. L'article 1 a été modifié en ce sens.

- 2) Pourcentage de la subvention municipale à verser en début d'année : (article 4) la demande portait sur le pourcentage de 50 % de la subvention municipale à verser en début d'année comptable, avant le 31/03. Sur ce sujet, l'article 4 n'a pas été modifié car l'association démarrant de 0 a besoin de cette avance afin d'assumer entre autres les charges de personnel.
- 3) Pour ce qui concerne l'écriture, Mme NAVARRO considère que, le projet pédagogique n'est pas clairement défini et qu'il conviendrait de le reformuler. Mme le Maire lui indique que cette convention est un acte juridique et qu'elle répond à une trame préexistante. Elle précise que le préambule correspond aux statuts de l'association.

Par ailleurs et en complément, les projets éducatif et pédagogique sont en cours d'écriture et reprennent dans le détail l'élaboration des valeurs et les objectifs menés dans le cadre de l'association. Ils seront adressés à la CAF et la Direction de la Cohésion Sociale, partenaires référents et garants de la cohérence du projet. Christine Navarro est invitée à participer à l'écriture du projet pédagogique qui n'est pas complètement finalisé.

👉 Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention telle que présentée avec l'association SEAJ.

I I – Désignation d'un « suppléant supplémentaire » au SIEA, et modification des statuts :

Mme le Maire rend compte au conseil municipal du courrier reçu en Mairie le 23 mai dernier qui informe les mairies de la décision de l'AG du SIEA du 9 avril 2016 de rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an au lieu d'une seule actuellement. A cette fin des modifications sont nécessaires tant au règlement qu'aux statuts du syndicat.

1) Modification du règlement :

- a. La périodicité : le comité se réunira deux fois par an au lieu d'une, et le bureau au moins 3 fois par an.
- b. Les convocations pourront à la demande des délégués se faire à une autre adresse que celle de leur domicile ou de manière dématérialisée.

2) Modification des statuts :

- a. Afin d'avoir plus facilement le quorum, il convient d'augmenter le nombre de suppléants : chaque commune membre, procède à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché, le cas échéant, il siègera au comité avec voix délibérative.

La commune ayant 1 délégué titulaire, 2 suppléants sont nécessaires, il convient donc d'élire un délégué suppléant de plus. Daniel Delagneau est candidat.

👉 Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix Pour et une Abstention (E. Geniquet) accepte la candidature de M. Delagneau qui est élu délégué suppléant au SIEA.

Pour la modification des statuts :

✎ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le changement des statuts du SIEA.**

III – Avis sur contrat d'apprentissage :

Mme le Maire donne la parole à Marie-Thérèse RIGAUDIER qui indique que 2 candidatures ont été reçues en Mairie pour demande de contrat d'apprentissage en CAP petite enfance en alternance, à la rentrée de septembre.

Elle indique les prévisions d'effectif pour la rentrée prochaine. Une classe complète de petite section maternelle est envisagée, vu le nombre d'inscriptions prévues.

Mme le maire précise que la dernière expérience « heureuse » donne envie de renouveler l'expérience, même si rien n'est certain quant aux capacités et comportement de la personne qui sera recrutée.

Mme Morin Christiane ATSEM en titre en petite section, a été interrogée car elle sera la tutrice de la personne qui sera recrutée. Elle a donné son accord de principe. Mme Héritier, directrice de l'école a été également questionnée mais n'a pas encore donné de réponse, l'institutrice de petite section maternelle étant en arrêt maladie.

Le rythme de travail de l'apprenti sera de 1 semaine en cours et 2 ou 3 semaines à l'école de Sainte Euphémie. Le contrat sera de 35 heures, proratisées au rythme scolaire et rémunérées de 25 % à 61 % du SMIC suivant l'âge de la personne.

Le conseil municipal s'accorde pour trouver l'idée d'aider une jeune personne dans sa formation mais s'inquiète de l'avenir de l'employée actuellement en contrat. En effet, la configuration de 2 classes complètes d'élèves de maternelle conduit à réduire, à 2 au lieu de 3 les ATSEM ou faisant fonction, intervenant dans les classes en appui des enseignants. Du coup les heures du matin effectuées seront à transposées sur d'autres tâches qui diminueront donc d'autant le temps de travail du contractuel. Environ 15 h par semaine.

Thierry Labruyère souhaiterait connaître l'impact économique sur le budget de la commune : le rapport entre les 15 h de moins et le financement du CAP Petite Enfance. Et demande s'il ne serait pas possible de garder tout le monde, il a l'impression d'économie « de bout de chandelles. »

Mme le Maire lui indique qu'il ne faut pas créer d'amalgame car 3 Adultes n'égalent pas 2 adultes et 1 CAP, la personne sera en formation et donc pas une professionnelle. Que son souci permanent consiste à concilier les contraintes budgétaires avec la dimension humaine des situations du personnel communal. Emmanuel Geniquet précise qu'il y aura forcément un impact sur le budget et que celui-ci n'est pas « extensible ».

Daniel Delagneau trouve dommage de supprimer 15 heures par semaine à un agent si proche de la retraite.

La question est posée de se renseigner pour savoir si cette personne ne pourrait pas pour cette année rentrer dans le cadre d'un emploi aidé. Les renseignements seront pris.

A la question de savoir si la commune s'engage sur le recrutement d'un CAP Petite Enfance en alternance,

✎ **Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable, charge Mme le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et l'autorise à toute signature s'y rapportant.**

IV – Compte rendu de commissions et syndicats

Commission scolaire : Marie-Thérèse Rigaudier

Elle a eu lieu début Juin et avait pour ordre du jour :

- Bilan du 2eme trimestre des TAP,
- Projet et choix des intervenants pour les TAP de 2016/2017
- Préparation réunion parents du 16 juin
- Questions diverses

70 enfants par semaine ont participé aux activités soit un total de 92 heures facturées par mois aux 56 familles concernées.

Le bilan financier se porte à 4 896 € pour les recettes et 5 545 € pour les dépenses.

Pour le 3eme trimestre une activité Taekwondo a été mise en place le mardi afin de palier au nombre important d'enfants inscrits sur liste d'attente.

Pour ce 3eme trimestre, 74 enfants participent (dont 12 GSM) pour un total de 108 heures facturées par mois aux 57 familles concernées.

Pour ce qui concerne la rentrée 2016/2017, de nouvelles activités sont en prévision :

- Réflexologie, détente dynamique,
- Magie,
- Théâtre et création de clowns,
- Langage des signes mais avec un intervenant supplémentaire (bénévole),
- Attente de la proposition de l'école de Musique pour ne pas rester sur l'activité chorale (percussion et autres).

Une réunion aura lieu avec les parents, le sou des Ecoles, 123 soleil, et M. Lagarde bénévole de l'activité Langage des signes qui expliquera ce que peut apporter cette forme de communication, le 16 juin 2016 à 20h30.

Mme Rigaudier précise que les contacts et échanges avec des intervenants motivés et passionnés par leur spécialité sont toujours très intéressants.

Commission travaux : Didier Alban

Elle a eu lieu le 18/05/2016

Réfection, escalier d'accès entre la rue de la Mairie et l'esplanade de l'Eglise et Redressement du Monument aux Morts :

M. NUGUET est venu commenter les devis fournis et expliquer sur place, le travail nécessaire à la réfection des marches de l'église et au redressement du monument aux morts si le marché lui était attribué. L'église étant inscrite aux bâtiments et monuments de France, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a été requis, les travaux ont été validés avec toutefois une obligation de réaliser les joints au mortier de chaux strictement naturelle. Cette demande a été transmise à l'entreprise qui en a tenu compte.

Après le départ de M. NUGUET, la commission a étudié les devis :

- La rénovation de l'escalier pour 19 884.00 € TTC plus l'installation du caniveau pour 1 500 €
- Le redressement du monument aux morts pour 6 396.00 € TTC

Vu l'agrément de cette entreprise par les Bâtiments de France, vu sa notoriété et son engagement sur ce type de travaux spécifiques au patrimoine, la commission se prononce pour valider ces devis et lancer la commande afin que l'entreprise puisse planifier les travaux à l'automne.

Travaux salle polyvalente :

L'architecte, Mr Chassagne a présenté son diagnostic avec une première esquisse le 30 mai 2016. Cette présentation sera faite le 15 juin auprès des associations. Un retour sera fait en commission travaux et au conseil municipal.

Une consultation sera lancée pour les missions de « Contrôle technique » et de « Sécurité – Santé »
Les documents de consultation ont été validés par l'architecte.

Une étude de sol concernant l'extension doit être faite ainsi qu'un diagnostic plomb et amiante.
Ces différents devis seront présentés en commission travaux et au conseil municipal.

Réunion Publique « Chemin Vert » : M. L'Adjoint au Maire de la commune de St Didier de Formans était présent.

Présentation de l'avant-projet sommaire (APS)

Cet APS a été le support présenté à la réunion publique du 24 mai 2016 ; qui s'est bien déroulée, les riverains sont satisfaits du projet qui leur a été présenté. Sauf pour la partie sur St Didier de Formans où la sortie n'est pas améliorée par les travaux proposés.

Calad' études travaille au montage des plans APD et des documents de consultation.

Le planning pourrait être celui ci-dessous :

- 1) Travail en concertation avec le cabinet d'étude et la commune de St Didier pour le montage des documents de consultation
- 2) Lancement de la consultation la première semaine d'août 2016
- 3) Validation de l'entreprise retenue courant septembre
- 4) Démarrage des travaux en octobre 2016

QUESTION DIVERSE :

Gilles Lemoine : un panneau de limitation de vitesse à 50 km /h a disparu route d'Ars. Il faudra le signaler au conseil départemental pour avis.

INFORMATIONS :

- Commission travaux le 30/07/2016 à 20 h
- Commission finances le 27/06/2016 à 19h
- Réunion avec les Conseillers départementaux le 7/7/2016 à 18h petite salle polyvalente
- Cérémonie au monument de la Roussille à St Didier de Formans le 16/06/2016 à 19h

Séance levée à 21h50

Prochain conseil municipal le 5/07/2016 à 20h30